



L'hébergement citoyen en Belgique : effacement des frontières entre hébergeurs et hébergés

Alice Clarebout

© Une analyse de l'[IRFAM](#), Liège, 2020 - 5

La présente analyse est construite sur la base d'observations et d'entretiens auprès de personnes migrantes hébergées et de citoyens belges hébergeurs¹, généralement lors des moments d'hébergement, mais également au parc Maximilien, sur des lieux de dispatching, lors d'un hébergement collectif et en ligne sur les groupes Facebook des hébergeurs (Clarebout, 2020). Analysé à la lumière du parcours migratoire et du concept d'hospitalité, l'hébergement citoyen s'est révélé revêtir une dimension critique pertinente pour comprendre et remettre en question les politiques d'accueil belges et européennes. La lecture ethnographique des migrations articule ici « l'approche microscopique de vies singulières et la compréhension globale des mécanismes structureaux qui les infléchissent » (Aterianus-Owanga et Musso, 2017). Ce prisme est idéal pour mettre en lumière de nombreux aspects des migrations demeurés jusque-là invisibles.

Mise en contexte de l'hébergement citoyen

En Belgique, en 2015, alors que les demandes d'asile augmentent, le gouvernement fédéral décide de fixer à l'Office des étrangers un quota arbitraire de 250 dossiers à traiter par jour. Tandis que l'objectif officiel était de réduire l'accueil pour le faciliter, cette mesure « n'a contribué qu'à enclencher un mécanisme malheureux : dans la mesure où seul l'enregistrement de la demande ouvre droit à un hébergement dans les centres gérés par l'État, les quotas d'enregistrement ne laissèrent d'autre choix aux demandeurs massés devant l'Office belge des étrangers que de patienter, jour et nuit, dans le parc Maximilien, situé sur le trottoir d'en face » (Lendaro et coll., 2019, 19). Cela engendra alors la création d'un camp de réfugiés improvisé, qui fut le théâtre d'une réponse humanitaire associative et citoyenne surprenante (Lafaut et Coene, 2019). Étant donné le non-cloisonnement du lieu et l'aide matérielle proposée par les groupes humanitaires, d'autres profils de migrants en situation de précarité sont venus s'ajouter aux demandeurs d'asile (majoritairement syriens, à cette époque) : les migrants en transit, souhaitant rejoindre un autre pays de destination, et les sans-papiers, c'est-à-dire les personnes qui s'étaient vus refuser le permis de séjour ou bien celles qui, n'entrant pas dans les critères de recevabilité, n'ont pas osé introduire leur demande. Ce camp de fortune a dès lors suscité au quotidien l'engagement de nombreux citoyens bénévoles et associations issus de la société civile dont une partie des acteurs se sont réunis officiellement le 2 septembre 2015 autour de la « Plateforme Citoyenne de soutien aux réfugiés » pour faire face à l'absence de solutions proposées par l'État belge. En 2017, après deux années de chassé-croisé entre l'aide apportée aux personnes migrantes du parc et les répressions policières subies par ces mêmes personnes, T. Francken — en tant que Secrétaire d'État à l'asile et l'immigration — posa une interdiction ferme de séjourner dans le parc et commença à organiser des rafles menées par la police fédérale pour évacuer et arrêter toute personne en séjour irrégulier. S'est ainsi installé un climat de lutte et de résistance contre T. Francken et ses actions politiques violentes, ce qui provoqua les débuts de ce qui sera par la suite nommé l'« hébergement citoyen ». D'abord uniquement à Bruxelles, des citoyens ouvrent leurs portes aux habitants du parc Maximilien en danger face à la violence des rafles policières et face aux conditions de survie aggravées par le démantèlement définitif du camp. Ensuite, fin de l'année 2017, constatant que le parc ne se désemplissait pas, l'hébergement s'est étendu à toutes les provinces de Belgique.

¹ Dans des publications de l'IRFAM, sauf mention contraire, le masculin est utilisé comme épique : les personnes dont on parle sont des femmes et des hommes.

Le terme « hébergement citoyen » est ainsi utilisé par les familles hébergeuses et les collectifs de citoyens belges pour décrire leur pratique d'hospitalité envers les personnes migrantes. Il s'agit d'une pratique sociale consistant à accueillir ces personnes chez soi ou dans un logement collectif (géré par des citoyens bénévoles), dans le but d'offrir un hébergement occasionnel aux personnes exilées pour que ces dernières se reposent, mangent à leur faim, puissent prendre soin de leur hygiène et de leurs maux, profitent de moments de partage ou de calme, etc. Cet hébergement constitue une protection face à l'insécurité à laquelle les personnes migrantes font face au quotidien étant donné leur inexistence officielle aux yeux de l'État et leur illégitimité à être présentes sur le territoire. Il constitue également une forme d'engagement et de mobilisation citoyenne autour de l'accueil des personnes migrantes en Belgique. Le fait que celles-ci soient laissées à elles-mêmes, sans logement, ni nourriture, ni soins, à même la rue, révolte les hébergeurs qui considèrent cela comme la preuve d'un grave manquement de l'État, voire d'une transgression au respect des Droits de l'Homme de la part de la Belgique. Malgré l'indispensable travail de soutien et d'accueil des citoyens, ces actions envers les personnes migrantes ne sont toutefois que peu valorisées et éclairées par les discours politiques et médiatiques. Elles suscitent même de l'hostilité de la part de certaines autorités. Selon Lendaro et coll. (2019, 25-26), « ces actes de résistance et de solidarité avec les migrants suscitent l'hostilité des États parce que, en incarnant le désaccord de milliers de citoyens avec les politiques migratoires, ils vont au-delà de la dénonciation publique de leurs effets néfastes ». Il s'est ainsi produit des tentatives d'accusation des hébergeurs comme trafiquants d'êtres humains, une tentative de criminalisation de la solidarité avec la création pénale du « délit de solidarité » en France et une tentative de légalisation des visites domiciliaires de la police belge chez les citoyens hébergeurs sans mandat préalable. Pourtant, l'hébergement citoyen perdure et s'inscrit dans une dynamique de remise en question des politiques d'accueil, grâce à une attitude volontaire d'ouverture, de vivre-ensemble et d'interaction envers et avec les personnes migrantes.

Effacement des frontières entre les mondes des hébergeurs et des hébergés

L'hébergement citoyen implique de passer des weekends, des semaines, voire des mois avec des individus ayant vécu l'expérience de la migration chacun d'une façon unique, au moyen de routes migratoires différentes, qui souhaitent demander l'asile en Belgique, au Royaume-Uni ou ailleurs, venant du Moyen-Orient ou de l'Afrique subsaharienne, ayant des connaissances plus ou moins approfondies de l'Europe, de l'anglais ou du français, etc. Pour les hébergés, il s'agit de trouver sa place chez un citoyen belge, d'intégrer son quotidien et sa famille, de lui accorder sa confiance ou pas, de s'impliquer dans les tâches de la maison ou non, d'apprendre les façons de vivre et de penser des Belges, etc. Lors de ces moments de cohabitation plus ou moins éphémères se créent des liens particuliers, relatifs à la relation d'hospitalité, qui provoquent l'effacement progressif des frontières qui séparent les mondes des hébergeurs et des hébergés.

La cohabitation, dans un premier temps, brise les frontières entourant la vie ordinaire des citoyens. Partager des moments avec les personnes migrantes entraîne pour les hébergeurs la prise de conscience d'« une réalité qui s'impose au quotidien de leurs vies préservées » (Masson Diez, 2018, 170). La vie des hébergeurs se transforme au contact des personnes migrantes, car ils ont tout d'un coup accès à leur quotidien, à leurs maux, à leurs joies, à leurs désillusions, à leurs peurs et à leurs rêves. Cela permet ainsi de *réhumaniser les migrants*, souvent dépeints comme un groupe homogène et menaçant, et de les voir en tant qu'individus distincts ayant des histoires propres. Vivre avec des personnes migrantes originaires de pays lointains engendre également le contact avec des opinions, des croyances, des points de vue différents qu'il faut pouvoir tolérer et accepter, d'un côté comme de l'autre. Il arrive en effet que des désaccords ou des incompréhensions apparaissent, concernant une question éthique, politique, religieuse ou autre. Par exemple, certains hébergeurs sont dans des situations familiales que leurs hébergés ne comprennent ou ne cautionnent pas : divorces, enfants et beaux-enfants présents une semaine sur deux, couples n'habitant pas sous le même toit, homosexualité, célibat à un âge avancé, etc. Des débats ou des conflits peuvent survenir sur des sujets d'actualité ou à partir d'opinions contraires, qui peuvent enrichir la relation d'hospitalité en augmentant la tolérance de chacun, mais qui parfois peuvent engendrer une rupture de la relation et de la confiance. Les chocs culturels se produisant permettent ainsi à tous de se rendre compte de l'existence d'autres façons de vivre et de penser qui sont aussi valables que la sienne et d'apprendre à accepter et à respecter ces autres manières de voir le monde. La relation d'hospitalité entre hébergeurs et hébergés correspond donc à un partage de cultures, de savoirs et de vies.

Les autres frontières amenées à être détruites sont celles figeant les citoyens hébergeurs dans leurs rapports à l'État et à la citoyenneté. En faisant acte d'hospitalité envers des personnes migrantes en situation irrégulière, les hébergeurs ont ainsi accès à leurs vécus de la migration, à la complexité des politiques d'accueil belges et européennes, aux injustices qu'elles entraînent et aux conditions de vie très difficiles que leurs invités doivent subir à cause de celles-ci. Cela amène les hébergeurs à voir leurs invités comme des sujets à part entière et donc également comme des sujets de droit. Les hébergeurs, ouvrant de prime abord leur porte pour secourir et apporter une aide humanitaire d'urgence, en viennent à se politiser en remettant progressivement en question les politiques d'accueil, d'immigration et de

régularisation de leur pays en se rendant compte du privilège de leur statut de citoyen. Comme l'explique Gerbier-Aublanc (2018, 125), « *ces expériences d'accueil [façonnent] les opinions et le positionnement politique des hôtes accueillants, y compris pour des personnes auparavant éloignées des sphères de participation publique* ». C'est en effet grâce à cette relation d'hospitalité, lors de laquelle les hébergeurs auront été amenés à décentrer leur regard sur le vécu de la migration et à s'immerger dans les droits et les termes relatifs à l'accueil des personnes migrantes, qu'ils s'investissent ensuite pleinement dans le champ du politique scandant haut et fort que l'hospitalité des étrangers est possible. Deleixhe (2018, 137) résume cela ainsi : « *la politisation surprenante et inattendue des hébergeurs citoyens découle de l'événement de la rencontre avec les migrants* ».

L'hébergement citoyen constitue ainsi une étape dans leur parcours migratoire lors de laquelle les hébergés partagent leur individualité, leur culture, leur altérité et leur ressemblance avec leurs hébergeurs. En s'intéressant au parcours migratoire, il est possible de se rendre compte de l'hétérogénéité des trajectoires et des expériences de la migration vécues par les hébergés. Les hébergeurs expérimentent ainsi la rencontre de l'autre et la diversité culturelle chez eux, de la même façon, les hébergés l'expérimentent avec la culture de leurs hébergeurs. D'autre part, l'hébergement citoyen, initialement entrepris dans un souci humanitaire (ne pas laisser des êtres humains dehors dans le froid), devient progressivement politique, en tant qu'alternative aux politiques d'accueil inhospitalières. Toutefois, la politisation de l'hébergement engendre un paradoxe, dans le sens où cette mobilisation de la part de citoyens entraîne les autorités à se reposer sur leurs actions et à ne pas prendre leurs responsabilités politiques d'accueil des personnes migrantes. De plus, les réactions négatives des autorités (à l'instar des personnalités telles que T. Francken ou M. De Block qui incarnent la violence répressive à l'égard des personnes migrantes en Belgique) contribuent également au renforcement de l'action humanitaire et de la politisation de citoyens investis dans les activités d'hospitalité. Plus les politiques seront violentes, plus les citoyens se mobiliseront à l'encontre de celles-ci. Ainsi, dans l'engagement des citoyens hébergeurs, les « *initiatives humanitaires génèrent — et se chevauchent à — une démarche politique* » (Mescoli et coll., 2020). S'observe ainsi un processus de redéfinition du monde tant pour les citoyens belges hébergeurs que pour les personnes migrantes hébergées.

Les trois étapes de l'hébergement : secourir, accueillir, faire appartenir

L'hospitalité telle qu'observée peut être vue en trois étapes : d'abord, secourir, puis accueillir et peut aller jusqu'à faire famille, dans le sens de se sentir « appartenir ». À titre de comparaison, nos pays savent secourir (les politiques d'asile se transforment en sauvetage humanitaire), mais ne savent plus accueillir et encore moins faire appartenir les personnes migrantes. En effet, dans un premier temps, les hébergeurs ouvrent leur porte aux personnes migrantes dans le but de les « *sortir de la rue* », de leur offrir un hébergement sécurisé pour les mettre à l'abri des conditions de vie difficiles qui rythment leur quotidien. Ensuite, dès l'entrée des hébergés dans le logement, se crée davantage qu'une relation d'aide : il s'agit des débuts de la relation d'hospitalité. Celle-ci consiste à accueillir un invité chez soi, dans son intimité, et de lui offrir le gîte et le couvert. L'invité, aussi bien accueilli qu'il puisse être, restera toutefois un intrus dans la maison, devant respecter les règles des hôtes. La relation d'hospitalité est dès lors asymétrique, les hébergeurs étant les maîtres de maison, et doublement asymétrique au vu des différences de statuts entre les citoyens belges et les personnes migrantes en situation irrégulière. Pourtant, la relation est dynamique et tend vers l'équilibre au moyen des jeux de réciprocité : les hébergeurs offrent le gîte et le couvert, aident leurs invités lorsqu'ils ont des problèmes de santé, leur donnent des vêtements, etc., et en contrepartie les hébergés cuisinent des repas de leur pays d'origine, partagent leur récit de vie avec leurs hébergeurs, s'investissent dans les tâches de la maison, etc. Une confiance s'installe et l'hébergement se transforme en accueil. Finalement, la relation d'hospitalité peut parfois prendre la forme d'une parenté sociale : lorsque les mêmes invités reviennent régulièrement auprès de la même famille ou bien restent pendant une plus longue période, la relation évolue encore et devient plus forte. À partir de ce stade, les personnes migrantes se sentent réellement intégrées à la famille hôte et à son quotidien, développent une relation qui perdurera au-delà de l'hébergement et étendent de plus en plus leurs réseaux sociaux en Belgique.

L'hébergement citoyen correspond donc en tous points aux pratiques d'hospitalité décrites par les anthropologues, les philosophes et les historiens depuis des lustres. Agier (1981, 2018), par exemple, a observé l'hospitalité des Haoussas en Afrique de l'Ouest et a récemment développé une théorisation de l'hospitalité en la liant à la question de l'asile en Europe. L'hospitalité peut ainsi être étudiée de deux manières : l'hospitalité domestique et l'hospitalité politique. Or, dans le cas de l'hébergement citoyen, il s'agit d'une hospitalité particulière mêlant les deux caractéristiques du concept. Les personnes hébergées sont des individus migrants remettant en question l'efficacité des politiques d'hospitalité européennes tandis que les hébergeurs font preuve d'hospitalité domestique envers leurs invités tout en s'insurgeant contre ces politiques qu'ils jugent inhospitalières. Les hébergeurs, ce faisant, mettent ainsi en pratique « *une autre politique de l'accueil* », car ils se sentent concernés par l'état du monde (Gerbier-Aublanc, 2018, 123).

Conclusions et recommandations

À travers cette courte analyse, l'hébergement citoyen apparaît comme un exemple alternatif de processus d'accueil pointant l'inefficacité des politiques d'accueil en place. En effet, ces dernières s'organisent en des réponses politiques non structurelles basées sur l'apparente urgence de la « crise migratoire ». Or, l'utilisation du terme de « crise » reflète avant tout le refus des États européens de repenser leur système d'accueil défaillant. Ce déni se traduit par une gestion inhumaine des frontières et une gestion de l'accueil sous forme de tentatives d'externalisation, alors qu'il devrait faire prendre conscience de la véritable crise, *celle de l'accueil*. Se remarque ainsi le contraste entre l'hospitalité politique et domestique, l'une échouant et l'autre réussissant le pari du vivre-ensemble et de l'accueil. L'analyse de l'hébergement citoyen à travers les regards des personnes migrantes et des citoyens belges ouvrant leur porte vient ainsi interroger la problématique globale de l'asile par le bas, par le discours de ceux à qui personne ne demande rien, alors que ce sont eux qui sont acteurs de tout. En dehors des procédures d'accueil issues des politiques en place, les nombreux acteurs autour de l'hébergement citoyen construisent un réseau d'actions d'aide urgente, accueillent pleinement les personnes migrantes dans leur logement et dans leur quotidien, tissent avec eux des liens d'hospitalité solides et participent ainsi à leur inclusion progressive en Belgique et en Europe.

Les jeux de réciprocité entre les hébergeurs et les hébergés permettant de maintenir en équilibre la relation d'hospitalité démontrent l'importance de la participation des personnes migrantes dans leur propre accueil. Ainsi, il faudrait peut-être instituer un échange réciproque au sein des procédures des politiques d'accueil et d'intégration, afin de rendre ces politiques plus inclusives et plus à l'écoute des besoins des personnes migrantes. En effet, l'hospitalité politique ne correspond plus à la conception d'hospitalité reposant sur la relation : lorsque le rôle de pourvoyeur de l'hospitalité est délégué aux institutions publiques, « nous sortons du rapport fondamentalement anthropologique du don et du contre-don, lequel a institué l'hospitalité comme forme de l'échange » (Agiar, 2018, 49). Or, il s'agit peut-être là de la clé pour parvenir à réellement accueillir les arrivants en Belgique et surtout parvenir à ce qu'ils se sentent intégrés à la société belge. Car leur propre perception de leur intégration a parfois bien plus d'importance que les mots écrits noir sur blanc sur les papiers administratifs qu'ils reçoivent attestant leur statut. Wu et coll. (2012) attestent ainsi que l'autoperception de l'inclusion et le bien-être subjectif devraient être reconnus comme indicateurs de l'intégration des personnes migrantes. En effet, si les citoyens jouent un tel rôle dans l'accueil et l'inclusion des personnes migrantes, dans un souci de réciprocité, les politiques d'accueil et d'intégration devraient élaborer des cadres procéduraux efficaces pour permettre cette dernière.

Bibliographie

- Agiar M. (1981), « Étrangers, logeurs et patrons. L'improvisation sociale chez les commerçants soudanais de Lomé. », *Cahiers d'Études africaines*, v. 21, n° 81, p. 251-265.
- Agiar M. (2018), *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Paris : Seuil.
- Aterianus-Owanga A. et Musso S. (2017), « Introduction. Anthropologie et migrations : mises en perspective », *Lectures anthropologiques*, n° 3, www.lecturesanthropologiques.fr/578.
- Clarebout A. (2020), *Une ethnographie de l'hébergement citoyen en Belgique : étape dans le parcours migratoire et pratique particulière d'hospitalité*. Liège : Université de Liège.
- Deleixhe M. (2018), « L'événement de la rencontre », *Esprit*, n° 7, p. 130-138.
- Gerbier-Aublanc M. (2018), « Un migrant chez soi », *Esprit*, n° 7, p. 122-129.
- Lafaut D. et Coene G. (2019), « "Let them in!" Humanitarian Work as Political Activism ? The Case of the Maximilian Refugee Camp in Brussels », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, v. 17, n° 2, p. 85-203.
- Lendaro A., Rodier C. et Vertongen Y. (2019), *La crise de l'accueil*, Paris: La découverte.
- Masson Diez E. (2018), « Militants, bénévoles, citoyens solidaires... Comment se nommer lorsque l'on vient en aide aux migrants ? », *Journal des anthropologues*, hors-série, p. 159-180.
- Mescoli E., Roblain A. et Griffioen P. (2020), « Les initiatives citoyennes de soutien aux migrants en Belgique : de l'humanitaire à la contestation politique », *Anthropologie et Développement* (à paraître).
- Wu Z., Schimmele C. et Hou F. (2012), « Self-perceived Integration of Immigrants and their Children », *Canadian Journal of Sociology*, v. 37, n° 4, p. 381-408.